



SORTIES PEDESTRES 2^{ème} SEMESTRE 2025

Jeudi 11 septembre 2025 Découverte de l'ouvrage du Hochwald au départ du Col du Pfaffenschlick

Parcours : Col du Pfaffenschlick – Luchsenkopf – Ruines de l'Ermitage – Col du Pfaffenschlick.

Difficulté moyenne – durée du parcours 4H15 hors poses – dénivelé 370 m – 11,16 kms. **Repas tiré du sac.**

Rendez-vous à 10H00 pour départ 10H15. Parking au Col du Pfaffenschlick

Coordonnées GPS (décimales) du parking : N 48.991671° / E 7.845377°

Date limite d'inscription : 9 septembre 2025.

Contact : Roger Muller - 03.88.96.66.84/06.45.35.69.28

Mail : ergmuller@orange.fr

Jeudi 16 octobre 2025 Autour d'Ebersteinburg en Forêt-Noire

Parcours : Ebersteinburg – Forsthaus – Château de Hohenbaden - Ebersteinburg

Difficulté moyenne – durée 4H00 hors poses – dénivelé 395 m – 9,97 kms. **Repas tiré du sac.**

Rendez-vous à 9H45 sur le parking Wolfsschlucht sur la Rotenbachtalstrasse à Ebersteinburg pour un départ à 10H00.

Coordonnées GPS (décimales) du parking : N 48.774187° / E 8.275778°

Date limite d'inscription : 10 octobre 2025. Contact : Roger Muller

Jeudi 6 novembre 2025 Sentier de découverte des Pandours : circuit de l'Oppidum gaulois

Difficulté moyenne – durée 3H30 hors poses – 7,5 kms – dénivelé 300 m.

Rendez-vous parking du Jardin Botanique à Saverne à 12H30 pour un départ à 12H45.

Coordonnées GPS (décimales) du parking : N 48.750189° / E 7.340239°

Date limite d'inscription : 4 novembre 2025. Contact : Roger Muller

Pour le bon déroulement des sorties et pour pouvoir gérer les impondérables (annulation dernière minute, modifications éventuelles) ainsi que les réservations dans les restaurants le cas échéant, merci de vous inscrire impérativement au préalable aux dates indiquées ci-dessus.

Du co-voiturage peut être organisé pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion, en faire part pour l'organiser.

De bonnes paires de chaussures et des bâtons de randonnée sont nécessaires.

Concernant les balades qui se veulent avant tout non sportives et conviviales, l'Amicale ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun. Chaque participant se doit de prendre connaissance du niveau de difficulté de la sortie, apprécier sa capacité à y participer, être conscient qu'il peut courir certains risques inhérents à la pratique de sorties pédestres et s'engage à ne pas faire porter à l'Amicale la responsabilité des accidents pouvant survenir. Chaque participant déclare ne pas présenter de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre.

